



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 55883

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'importance de la prévention dans le domaine de la santé publique. Des scientifiques de l'*Imperial college* de Londres ont récemment extrapolé le devenir de l'état de santé des populations en fonction de la mise en place, ou non, de politiques de prévention ciblant six facteurs de risque : le tabac, l'alcool, la quantité de sel absorbé, l'hypertension, l'obésité et la glycémie trop élevée. Le scénario retenu prévoit de réduire de 30 % la consommation de tabac et de sel, de 10 % celle d'alcool, de diminuer de 25 % le nombre de personnes hypertendues et de mettre un coup d'arrêt à la progression de l'obésité et du diabète. Concrètement, si ces objectifs étaient atteints, cela permettrait de retarder, d'ici à 2025, plus de 16 millions de décès entre 30 et 70 ans et éviterait 21 millions de morts prématurées parmi les plus de 70 ans. Cette étude pourrait inspirer la politique de prévention en France, notamment vis-à-vis du tabac. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Suite à la déclaration politique sur les maladies non transmissibles (MNT) adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies en 2011, l'organisation mondiale de la santé a proposé pour réduire de 25% la mortalité prématurée d'ici 2025, d'agir sur les principaux facteurs de risque que sont le tabagisme (réduire de 30%), l'usage nocif de l'alcool (réduire de 10%), la consommation de sel/sodium (réduire de 30%), l'hypertension artérielle (réduire de 25%), le diabète et l'obésité (stopper l'augmentation), la sédentarité (réduire de 10%). En faisant de la prévention l'une de ses premières priorités, la ministre chargée de la santé entend apporter dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS) et de la loi de modernisation de notre système de santé, une réponse au défi pour notre système de santé et pour notre société que constitue ce paradoxe français qui veut que cohabitent une des espérances de vie parmi les plus longues et un niveau de mortalité prématurée évitable particulièrement élevé. La loi de modernisation de notre système de santé donne la priorité à la prévention. En cela, elle constitue "une rupture". Le système de santé en France s'est essentiellement développé autour du soin alors que le premier objectif doit être de tout faire pour éviter qu'apparaisse la maladie : cela implique de mettre l'accent sur des priorités claires et de développer des outils plus ciblés. Le Gouvernement a choisi de s'attaquer aux principaux risques pour la santé : le tabac, l'alcool, l'obésité et le diabète. Ainsi plusieurs mesures ont été inscrites dans cette loi : la désignation d'un médecin traitant pour les enfants, améliorer l'information nutritionnelle, protéger les jeunes des ravages de l'alcool, lutter activement contre le tabagisme, favoriser des stratégies de prévention innovantes, renforcer l'éducation à la santé pour tous les enfants. La politique de santé française a ainsi trois finalités : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, faire diminuer la mortalité prématurée et améliorer l'espérance de vie en bonne santé. Les addictions et le cancer bénéficient de développements particuliers, avec le plan gouvernemental contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, et le plan cancer III 2014-2019. Ce dernier prévoit un programme national ambitieux de réduction du tabagisme confié par le Président de la République à la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Ce programme ambitieux 2014-2019 comprend des mesures choc articulées autour de 3 axes

d'intervention prioritaires : protéger les jeunes, aider les fumeurs à arrêter et agir sur l'économie du tabac.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55883

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 3963

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1183